

Commémoration du Canada - Créer une GéoMinute : Traité n° 3

Vue d'ensemble

Les élèves découvriront l'histoire du Traité n° 3 en créant une vidéo d'une minute sur le sujet.

Durée

120 minutes (peut être divisée)

Niveau scolaire

De la 6^e à la 10^e année

Matières

Géographie, histoire, arts et médias

Objectifs d'apprentissage

Les élèves seront en mesure de faire ce qui suit :

- Comprendre l'histoire du Traité n° 3 ainsi que des peuples et nations principalement concernés.
- Résumer l'histoire du Traité n° 3 de manière concise.
- Collaborer avec les autres élèves pour créer une vidéo ou une présentation enregistrée décrivant l'histoire du Traité n° 3.

Matériel

- Projecteur ou tableau intelligent
- Feuilles avec crayons ou stylos
- Fiche d'information sur le Traité n° 3
- Fiche de scénarimage
- Fiche d'instructions pour enregistrer une présentation PowerPoint
- Appareil(s) d'enregistrement vidéo avec PowerPoint et microphone intégré ou connecté pour créer et enregistrer une présentation
- Appareils électroniques avec accès à Internet

Déroulement de la leçon

Réflexion

Demandez aux élèves de réfléchir à la signification du mot « traité ». Demandez-leur d'écrire leur définition ou les mots qui leur viennent à l'esprit lorsqu'ils pensent au mot « traité ». Demandez-leur ensuite de se mettre en équipe avec un élève voisin pour discuter de ce qu'ils ont écrit.

Un traité est un accord entre deux nations souveraines; au Canada, cela signifie le plus souvent entre le gouvernement du Canada (la Couronne) et les Premières Nations qui sont reconnues dans la Constitution canadienne. Il est important de souligner le fait que les Premières Nations avaient déjà conclu des traités entre elles avant l'arrivée des Européens. De plus, le Canada a conclu des accords fonciers avec les Métis et les Inuits par le biais d'autres processus.

Activité

Expliquez qu'aujourd'hui, les élèves se familiariseront avec le Traité n° 3, signé en 1873. En groupes, les élèves créeront leur propre version d'une GéoMinute, soit une vidéo d'une minute décrivant un événement important de l'histoire canadienne à l'aide d'images, de vidéos et de sons. Les élèves ont également la possibilité de créer leur vidéo sous forme de sketch. Pour donner aux élèves un exemple de ce à quoi ressemble une vidéo de ce type, montrez-leur l'exemple suivant : GéoMinute de Canadian Geographic : L'Île-du-Prince-Édouard devient la septième province du Canada.

Répartissez les élèves en petits groupes de trois ou quatre. Expliquez que chaque groupe sera chargé de se renseigner sur le Traité n° 3 à l'aide de la **fiche d'information sur le Traité n° 3** et de faire ses propres recherches en ligne. Les élèves doivent discuter des points qu'ils considèrent comme les plus importants du Traité n° 3 et qu'ils souhaitent communiquer à leur auditoire. Ils doivent aussi décider de la manière dont ils souhaitent présenter ces informations. Les élèves peuvent choisir de se concentrer sur un élément spécifique des négociations du Traité n° 3 ou d'aborder le sujet de façon plus générale. Les élèves peuvent utiliser la **fiche de scénarimage** pour les aider à préparer leur vidéo. Discutez avec les élèves de ce qui rend une vidéo intéressante aux yeux de l'auditoire. Leur vidéo doit contenir :

- Uniquement les informations les plus pertinentes et les plus précises, résumées en phrases courtes (la vidéo ne dure qu'une minute).
- Au besoin, des images intéressantes aidant l'auditoire à comprendre les informations (p. ex., des photos de personnes, des cartes).
- Le cas échéant, un sketch bien préparé et approprié qui décrit l'histoire du Traité n° 3.

Donnez aux élèves le temps de faire des recherches, d'écrire et d'enregistrer leurs présentations ou leurs sketches (cela peut prendre quelques blocs d'apprentissage). Une fois que les élèves sont satisfaits de leurs projets, demandez aux groupes de les présenter et invitez l'auditoire à poser des questions et à faire part de ses réactions.

Commémoration du Canada - Créer une GéoMinute : Traité n° 3

Lien avec le Cadre d'apprentissage de la géographie du Canada

Concepts de la pensée géographique

- Modèles et tendances
- Perspectives géographiques
- Importance spatiale

Processus d'apprentissage

- Formuler des questions
- Rassembler et organiser
- Interpréter et analyser
- Communiquer

Conclusion et consolidation

Expliquez que *Canadian Geographic* a créé une [GéoMinute sur le Traité n° 3](#). Regardez-la en classe. Discutez des similitudes et des différences entre les éléments de la GéoMinute et ceux présentés par les élèves dans leurs projets.

Demandez aux élèves d'écrire, individuellement, une chose qu'ils ont appréciée dans la réalisation de ce projet, une chose qu'ils ont trouvée difficile et une chose qu'ils feraient différemment pour les projets futurs. Demandez aux élèves de vous remettre ces réflexions écrites.

Approfondissez la réflexion sur l'aspect géographique

- Demandez aux élèves de créer une carte des traités numérotés.

Modifications

- Les enseignants peuvent adapter les exigences du projet en fonction des besoins des élèves.
- Les enseignants peuvent constituer eux-mêmes les groupes pour un jumelage stratégique.

Possibilités d'évaluation

- Les enseignants peuvent évaluer les projets finaux des élèves.
- Les élèves peuvent échanger leur scénarimage avec un autre groupe pour obtenir des commentaires avant de créer leurs projets finaux.
- Les enseignants peuvent évaluer les réflexions des élèves afin d'orienter les futurs projets.

Ressources supplémentaires

- L'Encyclopédie canadienne : [Traité n° 3](#)
- Gouvernement du Canada : [Textes des traités : Traité n° 3](#)
- Grand conseil du Traité n° 3 : [Our Nation](#) (en anglais seulement)
- Canadian Geographic : [Traités et accords au Canada](#)

Commémoration du Canada - Créer une GéoMinute : Traité n° 3

Information sur le Traité n° 3

Qui

Le Traité n° 3 a été conclu entre les Saulteux (membres du peuple Anishinaabe) et la Couronne (le gouvernement du Canada).

Personnes importantes dans les négociations :

- Chef Ma-We-Do-Pe-Nais : Principal porte-parole des Saulteux.
- Simon J. Dawson : Ingénieur et superviseur d'un projet de voies navigables devant traverser le territoire des Saulteux.
- Robert Pither : Ancien employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui a travaillé auprès des Saulteux et qui connaît bien leur communauté. Il est nommé agent des Indiens en 1870 et envoyé à Fort Frances pour assurer de bonnes relations avec les peuples autochtones de la région.
- Wemyss M. Simpson : Député qui a rejoint Robert Pither à Fort Frances en 1870. Il est nommé commissaire aux Indiens en 1871 et est chargé de négocier un traité avec les Saulteux cette année-là.
- M. Pither et M. Dawson ont également été nommés commissaires pour le traité et ont agi en tant qu'assistants de M. Simpson.
- Alexander Morris : Lieutenant-gouverneur du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest qui a assisté aux négociations finales avec les Saulteux.

Où

Le Traité n° 3 vise les terres de l'actuel ouest de l'Ontario et de l'est du Manitoba. Visitez le site Web du Grand conseil du Traité n° 3, [Our Nation](#), pour obtenir une carte. Le traité a été signé à l'Angle nord-ouest (où se rencontrent aujourd'hui l'Ontario, le Manitoba et l'État du Minnesota), c'est pourquoi il est également connu sous le nom de Traité de l'angle nord-ouest.

Quand

Le Traité n° 3 a été signé le 3 octobre 1873. D'autres bandes qui n'ont pas pu se rendre à la cérémonie de signature, ainsi que des Métis de la région avoisinante, ont signé en 1874 et 1875.

Ligne du temps

1869

Le gouvernement canadien s'intéresse au territoire des Saulteux quand, en 1869, il commence à construire un réseau de routes et de voies navigables de Lower Fort Garry (Manitoba) jusqu'au lac des Bois (Ontario), et de Thunder Bay jusqu'au lac Shebandowan. Cette route doit traverser le territoire des Saulteux, mais à cette époque, le gouvernement n'est pas intéressé par la conclusion d'un traité avec ce peuple.

1870

En 1870, le député Wemyss M. Simpson est envoyé à Fort Frances pour informer les Saulteux que les troupes canadiennes traverseront leur territoire pour rejoindre la Rébellion de la rivière Rouge. Les Saulteux conviennent de ne pas gêner le mouvement des troupes, mais ils précisent qu'ils s'attendent à être payés pour la construction de toute route ou voie navigable enjambant leur territoire, et qu'il n'est pas question pour eux de céder leurs terres.

1872

Les pourparlers reprennent entre les commissaires et les Saulteux, mais ces derniers ne sont toujours pas intéressés par l'offre du gouvernement. M. Simpson informe le gouvernement que les Saulteux ont formulé de nouvelles demandes plus exigeantes. Cela pourrait être dû à la découverte d'argent et d'or sur leurs terres.

1873

À l'automne 1873, les commissaires sont autorisés à offrir plus d'argent aux Saulteux. Alexander Morris, le lieutenant-gouverneur du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, est invité à prendre part à la prochaine ronde de négociations. M. Morris et le chef Ma-We-Do-Pe-Nais présentent des offres successives jusqu'à ce que le chef Sah-Katch-eway, des bandes du lac Seul et de la rivière English, demande à signer un traité pour son peuple, distinct des Saulteux. M. Morris dit alors aux Saulteux que s'ils ne signent pas le traité, il négociera individuellement avec chaque bande.

Commémoration du Canada - Créer une GéoMinute : Traité n° 3

Information sur le Traité n° 3

Promesses écrites

- Le gouvernement du Canada promet de mettre de côté des réserves pour les Saulteux.
- Les indemnités accordées aux Saulteux comprennent un paiement forfaitaire de 12 \$ par famille de cinq personnes et un paiement annuel de 5 \$ par personne.
- Le gouvernement convient également de fournir des fonds pour l'achat de matériel agricole et d'autres outils.
- En contrepartie, les Saulteux acceptent de céder tous leurs droits et titres sur leurs terres au gouvernement du Canada. Ces terres ont une superficie totale de 14 245 000 hectares.
- Les Saulteux conservent le droit de chasser et de pêcher sur ces terres jusqu'à ce que le gouvernement décide de les utiliser à d'autres fins.
- L'intention derrière ce traité est aujourd'hui contestée par les signataires du Traité n° 3, qui affirment que les terres n'étaient pas destinées à être cédées au gouvernement, mais partagées avec lui.

Promesses verbales

Certaines des promesses verbales ne figuraient pas dans le traité écrit, telles que l'exemption du service militaire et les distributions gouvernementales de nourriture pour les célébrations au moment des versements annuels. Le texte du traité ne garantit pas non plus le droit des Saulteux à l'extraction minière sur leurs réserves, ni ne stipule que les parents vivant aux États-Unis peuvent adhérer au traité s'ils reviennent au Canada dans les deux années suivant sa signature. Ces promesses verbales demeurent non résolues et sont toujours contestées.

Traité Paypom

Les Saulteux soutiennent que la version écrite du Traité n° 3 ne correspond pas à la version originale. Cette dernière, qu'ils appellent le traité Paypom, a été obtenue en 1906 par un membre des Saulteux, Allan Paypom, de la part du chef Powasson. Les historiens affirment que le traité Paypom est une transcription des notes prises par Joseph Nolin pour le chef Powasson durant les négociations.

Contrairement au traité écrit, le traité Paypom comporte deux signatures, soit celles de Joseph Nolin et d'August Nolin. En outre, il y a des promesses verbales qui sont exclues du texte du traité. De plus, fait intéressant, le traité Paypom ne fait aucune mention des droits de pêche sur les terres de la Couronne inoccupées, ce qui est inclus dans les conditions écrites du Traité n° 3.

Une théorie veut que les commissaires, désireux de finaliser le traité, aient envoyé à Ottawa une copie du traité datant de l'année précédant sa conclusion.

Commémoration du Canada - Créer une GéoMinute : Traité n° 3

Scénarimage

Titre :

Éléments visuels (photo, image, vidéo, scène, disposition des acteurs sur la scène)	Audio (narration, texte)	Sources (quelle est la provenance des éléments visuels et de l'information?)
<p>Example A : Diapositive 1 : Image d'une carte du Canada</p>  <p>Image : MapGrid, CC BY-SA 4.0 <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>, via Wikimedia Commons</p>	<p><i>Les peuples autochtones vivent depuis des dizaines de milliers d'années sur le territoire aujourd'hui connu sous le nom de Canada.</i></p>	<p>Image : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Canada_political_map_-_en.svg</p>

Commémoration du Canada - Créer une GéoMinute : Traité n° 3

Scénarimage

Éléments visuels (photo, image, vidéo, scène, disposition des acteurs sur la scène)	Audio (narration, texte)	Sources (quelle est la provenance des éléments visuels et de l'information?)

Commémoration du Canada - Créer une GéoMinute : Traité n° 3

Scénarimage

Éléments visuels (photo, image, vidéo, scène, disposition des acteurs sur la scène)	Audio (narration, texte)	Sources (quelle est la provenance des éléments visuels et de l'information?)

Liste de vérification du projet :

- Il n'y a pas de fautes d'orthographe ou de grammaire.
- Nos aides visuelles ne violent pas les droits d'auteur (c'est-à-dire que l'utilisation des images est permise et que leur origine est mentionnée si nécessaire).
- Nos aides visuelles appuient de façon pertinente notre narration.
- Notre information est précise et pertinente, et va droit au but.
- Notre projet est bien structuré. Il comporte une introduction et une conclusion et suit un ordre logique.
- Notre projet est intéressant et visuellement attrayant.
- Tous les membres de notre groupe ont participé au projet.
- La qualité sonore de notre projet est bonne. Tout le monde s'est exprimé clairement.

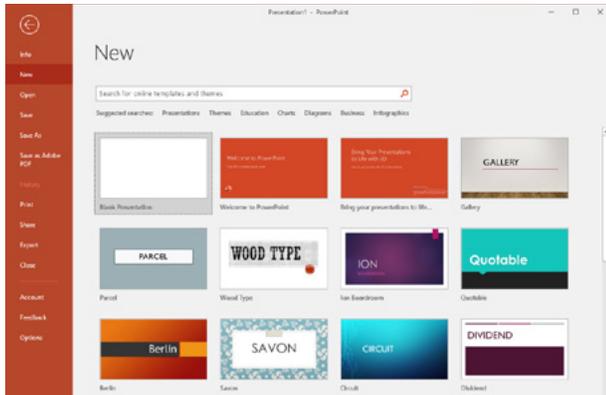
Commémoration du Canada - Créer une GéoMinute : Traité n° 3

Comment enregistrer une présentation PowerPoint

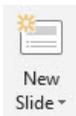
1. Ouvrez PowerPoint sur votre ordinateur.



2. Choisissez un modèle ou créez un modèle vierge.



3. À l'aide de votre scénarimage, créez votre projet en insérant vos images, vidéos, photos et texte sur chaque diapositive. Pour créer une nouvelle diapositive, cliquez sur « Nouvelle diapositive » dans la barre d'outils du haut.



4. Une fois que votre projet est terminé et que votre groupe est sûr de ne plus vouloir faire de changements, il est temps d'enregistrer! Assurez-vous que le microphone de votre ordinateur est allumé, que vous êtes dans un endroit calme et que votre texte est prêt. Astuce : Une fois l'enregistrement commencé, vous pouvez passer à la diapositive suivante en cliquant sur la barre d'espace. Pour terminer l'enregistrement, cliquez sur « Terminer l'enregistrement » dans le coin supérieur gauche.
5. Pour enregistrer : dans la barre d'outils du haut, cliquez sur « Diaporama », puis sur « Enregistrer le diaporama ». Le diaporama enregistre maintenant votre voix. Vous pouvez commencer à lire votre texte.



6. Lorsque vous avez terminé, cliquez sur « Terminer l'enregistrement » dans le coin supérieur gauche.
7. Sauvegardez votre document.
8. Regardez votre présentation pour vous assurer qu'elle vous convient. Vous pouvez réenregistrer si vous pensez que des changements sont nécessaires.
9. Voilà, c'est fait! Bon travail!